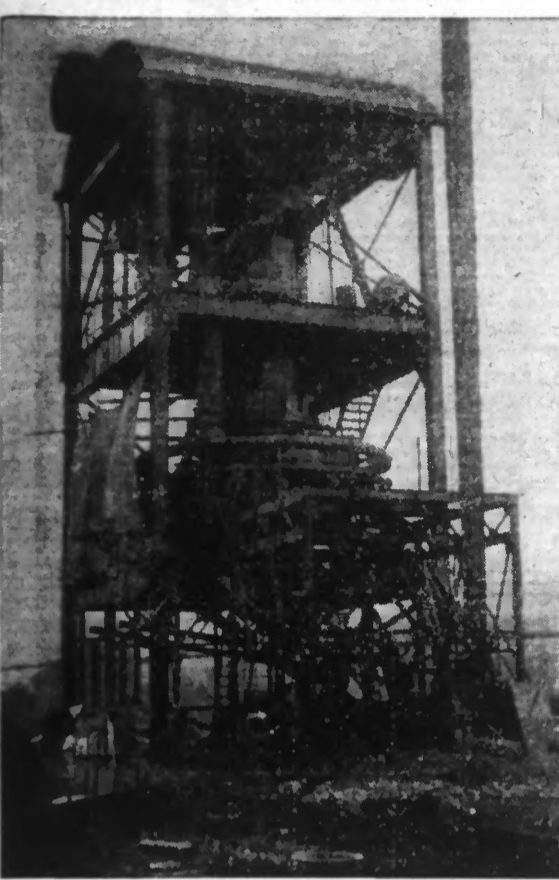


AGRICULTURE COMMERCE INDUSTRIE

UNE INVENTION INTERESSANTE dans l'industrie metallurgique



Un inventeur français, M. Camille SAINT-JACQUES a construit un four destiné à fondre les minerais de basse qualité et qu'il a appelé le « HAUT-FOURNEAU TURBULENT » parce qu'il traite à une très grande rapidité. A la suite d'expériences tentées à LONGWY, il a prouvé qu'il pouvait extraire non seulement des minerais de fer, mais également des phosphates, quinze fois plus vite que dans un autre haut-fourneau avec un prix de revient et des frais moindres de 75 pour cent. Une charge de minerai soumise par son procédé après avoir été traitée à une température de 800 à 2.000 degrés sort purifiée en 56 secondes. C'est, ce qui a été dit au Congrès de la Métallurgie, le rapport le plus intéressant présenté depuis le moteur à combustion interne de Diesel en 1900.

Notre photo montre le haut-fourneau employé par l'inventeur à LONGWY.

UNE ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE D'HORTICULTURE DU NORD DE LA FRANCE

Le Conseil d'Administration de la Société d'Horticulture du Nord de la France invite vivement les sociétaires à assister à l'assemblée générale qui se tiendra au Palais-Rameau, le dimanche 5 janvier, à 17 heures. Il sera procédé à partir de 16 heures à l'élection du tiers sortant du Conseil d'Administration (salle du rez-de-chaussée).

MARCHÉ DE PARIS

A PARIS, 3. — Viandes : Bœufs : Quartier derrière, 4,25 ; devant, 3,00 ; Aloyau, 6 ; Cuisses, 4,50 ; Train entier, 6. — Veaux : 1re qualité, 9,50 ; 2e, 7,60 ; 3e, 6,80 ; Pan Cuisseau, 10,05 ; Moutons : 1re, 12,50 ; 2e, 10,45 ; 3e, 8,20 ; Gigots, 18 ; Carrés Paris, 22 ; Epauls 8. — Porcs : 1re qualité, 7,90 ; 2e, 6,80 ; Flechs, 8 ; Jambons, 6,75 ; Lard, 3,75 ; Beurres : Laiteries Normandes, 16 ; Charente-Poitou-Touraine, 17,35 ; Malaxés Normandie, 15,75 ; Malaxés Bretagne, 15. — Œufs : Picardie et Normandie, 600 ; Bretagne, 540 ; Touraine Centre, 695 ; Conserves, 460 ; Outre-Mer, 475 ; Fromages : Brie moyen, 140 ; Camembert Normandie, 200 ; Divers, 145 ; Pont-l'Évêque, 240 ; Port-Salut, 920 ; Gruyère et Comté, 900. — Volailles : Canards Rouennais et Nantais, 9 ; Faisans, 7 ; Lapins morts, 9 ; Oies, 6,75 ; Poultes Nantais, 12,60 ; de Bresse, 15,35 ; Poules de Bretagne, 9. — Poissons : Barbues, 15 ; Bars, 17,50 ; Haieques

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE 3. — Clôture. Tendances soutenue. Ventes : 1.000 Janvier, 110,50 ; février, 110,50 ; mars, 113,50 ; avril, 114,25 ; mai, 116,75 ; juin, 117,75 ; juillet, 119,50 ; août, 120,25 ; septembre, 121,75 ; octobre, 122,25 ; novembre, 125 ; décembre, 123,25.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A LA BASSE, 2. — Beurres, 8 à 9,75 ; œufs, 14 fr. le quartier ; lait, 1,20 le litre ; poules, 18 à 20 fr. ; poulets, 15 à 25 fr. ; oies, 25 fr. ; dindes, 40 fr. ; canards, 15 fr. p. ; pigeons, 10 fr. la c. ; pommes

de terre, 0,50 ; blé, 78 fr. net ; avoine, 56 fr. les 100 kilos.
A Bruay-an-Artois, 3. — Beurres, 8,75 à 9,25 la livre ; œufs, 20 fr. le quartier ; pommes de terre, 0,50 le K. ; poulets, 12 à 18 fr. p. ; 22 à 28 fr. la c. ; poultes, 14 à 22 fr. p. ; 25 à 40 fr. la c. ; canemberts, 3,50 p. ; gruyères, 16 fr. le K. ; roquefort, 18 fr. ; hollandais, 10 à 14 fr. le K.
A Lumbres, 3. — Beurres, 8 à 9,25 la livre ; œufs, 18 à 19 fr. le quartier ; poulets, 25 à 30 fr. selon grosseur ; pigeons, 7 à 8 fr. la c. ; oies, 18 à 22 fr. p. ; pommes de terre, 0,50 le K. ; carottes, 0,50 la b. ; poireaux, 0,50 à 1,50 la b. ; laitues, 1,25 p. ; céleris, 0,75 p. ; oignons et échalotes, 1,25 le K.
A Gravelines 4. — Beurres, 9,50 à 10 fr. la livre ; poules, 30 à 35 fr. la c. ; canards, 20 à 30 fr. la c. ; lapins gros, 16 à 18 fr. p. ; 7 à 8 fr. la c. ; moyens, 10 à 13 fr. p. ; poulets, 20 à 25 fr. le quartier ; poulets, 35 à 40 fr. la c. ; pigeons, 12 à 14 fr. la c. ; pommes de terre, 0,45 à 0,50 le K.
A Lens, 3. — Beurres, 8 à 10 le K. ; veaux, 15 à 16 fr. le K. ; moutons, 15 à 20 fr. le K. ; porc, 9 à 12 fr. le K. ; beurre, 17 à 19 fr. le K. ; œufs, 20 fr. le quartier ; lapins tués, 12 fr. le K. ; poulets, 16 à 18 fr. le K. ; pommes de terre, 0,50 à 0,60 le K.

MARCHÉ DES COTONS

LE HAVRE, 3 Janvier, 1936. — février, 24,50 ; mars, 25,10 ; mai, 25,50 ; juin, 25,5 ; juillet, 25,50 ; août, 25,4 ; sept., 25,50 ; oct., 25,20 ; nov., 25,20 ; déc., 25,3. — Baisse, 4 francs.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LILLE, DU 3 JANVIER 1936

Avoine blanche et ou jeune 47 kilos, poids naturel Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50 ; 3 d'avril, 55. — Les 100 kilos nets comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Orges Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos nets comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Janvier, 53,75 N. ; février, 54 N. ; 3 de janvier, 54 N. ; 3 de février, 54,50 N. ; 3 de mars, 54,50 N. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50. — Janvier, 53,75 ; février, 54 ; 3 de janvier, 54 ; 3 de février, 54,50 ; 3 de mars, 54,50.

La fête de l'Arbre de Noël chez les évadés de guerre du Nord

Comme chaque année, les Evadés de Guerre ont brillamment célébré la fête de Noël. A cette occasion, une assemblée générale a eu lieu au siège du groupement Café Français, Grand Place à Lille. M. Claude Ducloux, vice-président de l'Union Nationale des Evadés de Guerre assistait.

Le bureau était composé de MM. Serive-Thiriez, président d'honneur ; Bayart, président actif ; Michel Houbron, vice-président ; Fernand Dransart, secrétaire ; Bouillet, Cocksompt, Doby, Doocteur Dubus, Schrouf, membres de la Commission.

Après avoir ouvert la séance, M. BAYART a remercié le groupement et le délégué régional de l'U.N.E.G. qui s'est soulevé. Il rappelle ce que le groupement doit à M. Richard HENNEBERT, fondateur actuel au nom de l'assemblée, unanime il adresse ses meilleurs vœux de rétablissement.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau. Ont été élus : président, M. BOUILLET, DOBY et HENNEBERT, membres sortants rééligibles sont élus à l'unanimité, après un vote au bulletin secret.

Puis M. SCRIVE-THIRIEZ dans une allocution fort applaudie fait un vif éloge de ses camarades Evadés de Guerre, dont il souligne les mérites et rappelle les luttes. Il termine par un appel d'union entre tous les Français, union plus que jamais nécessaire dans les circonstances difficiles que traverse le Pays.

Après l'étude de questions particulières, l'assemblée aborde l'examen du projet de loi actuellement déposé devant la chambre et tendant à étendre à certaines catégories de civils le droit à l'attribution de la Médaille des Evadés. Une discussion fort longue s'engage sur ce point. Le Président de l'Union Nationale des Evadés de Guerre, M. DUCELOUX, expose les raisons qui justifient un tel projet.

Puis M. BAYART, Président, après avoir félicité M. Gaston LEROUX, qui a obtenu cette année la Médaille Millénaire, remet à Henri LOBERT la plaque d'honneur de l'Union Nationale des Evadés de Guerre, qui lui est offerte.

Le fête se clôture par une magnifique distribution de jouets, lots, coquilles et friandises. Quatre-vingts enfants participent à cette distribution. Ils se retirent tous les mains chargées de présents emportant de cette journée, avec une joie dans les yeux qui faisait plaisir à voir, le magnifique souvenir de cette manifestation d'union et de solidarité bien digne de leurs dont se réclament les Evadés de Guerre.

LA LOTERIE NATIONALE ET LES « GUEULES CASSEES »
On nous communique :
« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

« Le secrétaire général de l'Union des blessés de la race informe que grâce aux dispositions prises, le paiement des lots de toute importance s'est poursuivi toute la journée, 20 rue d'Aguesseau, à Paris. Les lots de 100 francs d'aucune retenue et leur règlement se continuera à partir de jeudi prochain, sans interruption, de 10 à 17 heures.

« Les heureux gagnants de notre région peuvent adresser à leur vendeur ou au délégué régional des « Gueules Cassees ».

NOTRE SOUCI... QUE FAIRE A DINER ?



Ne vous tourmentez plus, Madame... Commencez déjà par un souper à votre choix : soupe aux légumes, à la farine, à l'oignon, que vous ne mangerez pas d'enrichir avec du « SPORTBEEF ». La petite famille à toujours bien accueilli aussi, l'assiette de consommé « SPORTBEEF » au vermicelle, tapiooca ou pain grillé. Votre plat de viande devra être accompagné d'un légume, dont le saveur sera assurée par l'excellent « SPORTBEEF ». Soumettons rapidement à votre préférence : choux, épinards, haricots blancs, salade cuite, pommes purées, riz, lentilles, pois cassés, etc... Vous souriez à nouveau, car vous êtes certaine d'avance, de réussir une bonne cuisine, économiquement, avec l'incomparable concentré limpide « SPORTBEEF », jus de viande et de légumes.

Casées, M. Deroubaux, 30, rue de la Douane, à Tuffières. Téléphone : Roubaix 385-22. Les règlements par correspondance sont effectués 48 heures après la réception du billet gagnant. Les billets de participation (14e tranche), émis et garantis par les Cueselles Casées, sont actuellement à la disposition des souscripteurs.

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti, au Théâtre de la Porte Saint-Martin ; « Violettes de Montmartre ».

« Violettes de Montmartre » Charmante, la petite opérette de MM. Max Eddy et Jean Marietti,